



Groupement
des Entreprises
du Cameroun

NOTE D'ANALYSE DE LA LOI DE FINANCES 2026 ET DE SES CIRCULAIRES DE PREPARATION ET D'EXECUTION



La Loi de Finances 2026 s'inscrit dans un contexte de relance économique prudente, marqué par la pression croissante du service de la dette et la poursuite des objectifs de la SND30. Les circulaires de préparation et d'exécution traduisent une volonté de renforcer la mobilisation des recettes, de mieux encadrer les dépenses et de soutenir la production nationale, tout en maintenant les équilibres macroéconomiques

Pour les entreprises, cette loi présente à la fois des opportunités réelles et des risques importants, principalement liés à l'exécution du budget, à la pression fiscale et à la rigidité croissante des dépenses publiques.

2. Hypothèses macroéconomiques

La croissance économique est projetée à 4,3 % en 2026, contre 3,9 % en 2025. Elle serait tirée principalement par l'énergie, les infrastructures et l'industrialisation. Cette hypothèse est globalement crédible, à condition que les investissements publics programmés soient effectivement réalisés et en l'absence de chocs majeurs.

Toutefois, l'impact économique de la crise post-électorale d'octobre-novembre 2025, n'a pas été suffisamment pris en compte, alors même qu'elle a affecté le niveau d'activité, la trésorerie des entreprises et les recettes fiscales. Cette omission accroît significativement le risque de surestimation de la croissance, de tensions budgétaires, de pressions fiscales sur le secteur formel et d'arriérés de paiement.

L'objectif d'inflation fixé à 3 % est cohérent avec les engagements communautaires. Toutefois, les entreprises resteront exposées à l'inflation importée, aux coûts logistiques élevés et aux contraintes énergétiques, tant que les réformes structurelles engagées n'auront pas d'effets concrets et mesurables sur les coûts de production.

La forte hausse du service de la dette, qui augmente de près de **560 milliards FCFA** en un an, constitue une contrainte majeure. Elle réduit les marges disponibles pour financer les dépenses productives et pourrait, à moyen terme, affecter négativement le climat des affaires et la capacité de l'Etat à soutenir l'activité économique.

3. Politique budgétaire

La Loi de finances 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 683 milliards de FCFA, en hausse de 13,2 % par rapport à 2025, soit

une augmentation de plus de 1000 milliards. Cette tendance haussière, apparemment positive, masque des subtilités dans la structure budgétaire et, plus globalement, dans la gestion des finances publiques de notre pays, dont les répercussions sur l'économie pourraient s'avérer désastreuses.

Par ailleurs, ce budget confirme une dynamique prévisionnelle optimiste qui semble volontairement ignorer les ajustements successifs effectués depuis quelques années sur la Loi de finances en cours d'exercice (collectifs budgétaires).

En effet, depuis 2018, le Cameroun a systématiquement opéré des ajustements à la hausse du budget en cours d'exercice. Il peut donc sembler curieux que d'année en année, les nouvelles prévisions ne tiennent point en considération ces ajustements récurrents pour s'appuyer systématiquement sur la précédente prévision. Ces prévisions budgétaires, allant de 10 à 15% chaque année depuis 2018, ont créé un environnement d'incertitude pour les investisseurs et les acteurs économiques, compromettant ainsi la planification stratégique et l'exécution des projets de développement.

Au-delà de l'aspect méthodologique une analyse transversale des lignes du budget révèle des préoccupantes qui interpellent le secteur privé quant à la conduite de la politique budgétaire et donc de la politique économique.

➤ Des hypothèses fragiles pour justifier la hausse des recettes internes

Le budget table sur une prévision d'accroissement des recettes de 1 014 milliards de FCFA, dont 256 milliards au titre des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services. Cette prévision s'appuie implicitement sur une hypothèse d'amélioration significative du chiffre d'affaires des entreprises et, par extension, de la demande intérieure.

Toutefois, elle semble ignorer les signaux négatifs, notamment le pessimisme des opérateurs économiques quant à l'évolution de leurs activités. Ce pessimisme s'est mué en attentisme depuis le quatrième trimestre 2025, en raison du contexte politique et des incidences de la crise post-électorale sur les entreprises. De plus, le projet de loi n'envoie pas suffisamment de signal positif concernant le soutien au pouvoir d'achat ou la résorption de l'informel.

Enfin, la conjoncture de ce début du premier trimestre, marquée par des tensions sur la

place portuaire, constitue autant de motifs qui augurent de performances modestes pour les entreprises.

Il est donc à craindre que la réalité de l'activité économique ne soit pas cohérente avec ces prévisions, débouchant au contraire sur un accroissement du stress fiscal pour les acteurs formels, du fait de la rigidité à la baisse des objectifs de recouvrement.

➤ **La hausse de l'endettement socle unique de la hausse des ressources**

La véritable, et peut-être l'unique, source d'accroissement des ressources du budget 2026 réside dans l'endettement, qui affiche une hausse de 762 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente, pour un montant total de 2 996 milliards. Cette augmentation exceptionnelle ne repose donc pas sur un essor économique, mais sur un recours massif à l'emprunt. Celui-ci ne semble pas justifié par des ambitions d'investissement accrues, mais traduit plutôt une insuffisance dans la gestion budgétaire (c'est excessif, il faut trouver une autre expression), signalée depuis des années.

Contrairement aux modèles présentés a posteriori, ces investissements ne génèrent pas aujourd'hui les ressources fiscales nécessaires au remboursement de la dette. Face à une croissance des ressources internes incompatible avec l'explosion des besoins, la dette est devenue l'unique béquille du financement budgétaire.

La part des recettes internes dans le total des ressources passe de 70,9% à 65,5% tandis que celle des emprunts passe de 29,1% à 34,5%. Le déficit budgétaire et son financement : l'impasse budgétaire sur les opérations courantes.

De prime abord, la logique de l'affichage budgétaire en équilibre ne met pas suffisamment en exergue le déficit budgétaire (1,7 % du PIB en 2026 contre 0,8 % du PIB en 2025), et encore moins son financement, porté essentiellement par l'endettement. En effet, on note un écart négatif entre les recettes internes et les charges courantes, voire incompressibles, de l'État.

Les recettes internes agrègent entre autres, les recettes fiscales (4 827 milliards) et les autres recettes publiques (706 milliards), pour un total de 5 687. Parallèlement, les charges courantes de l'État intègrent notamment le service de la dette (2 928 milliards), les dépenses de personnel (1 623 milliards), les dépenses de biens et services (1 320 milliards) et les dépenses de transfert,

pour un total de 6 652 milliards. Il en découle un besoin de financement de près 1 000 milliards de FCFA avant la prise en compte du Budget d'investissement public.

➤ **La gestion de la dette devient la priorité du budget au détriment notamment de l'investissement. Les nouveaux emprunts financent les anciens.**

Cette structuration de notre budget perdure depuis quelques années déjà et traduit notre incapacité à financer, de façon autonome, le fonctionnement des institutions publiques.

La lecture du budget révèle de façon évidente la cause de cette situation. En effet, le poste consacré au service de la dette (remboursement des intérêts et du principal) représente près de 45 % des charges courantes et absorbe, à lui seul, 51 % des recettes collectées en interne. Autrement dit, plus de la moitié des revenus propres de notre État ne contribuent plus à l'amélioration du bien-être des populations, mais sont mobilisés pour honorer nos engagements financiers passés.

Dans le même temps, les dépenses d'investissement public connaissent une régression de 81,6 milliards de FCFA. Elles ne représentent plus que 19 % du budget, contre 23 % en 2024. Parallèlement, les charges financières de la dette ont bondi pour atteindre désormais 34 % des dépenses totales, contre 31 % précédemment.

4. Gouvernance, contrôle et climat des affaires

La Loi de Finances 2026 met l'accent sur la digitalisation, l'utilisation de l'intelligence artificielle et le renforcement des contrôles fiscaux et douaniers. Ces mesures peuvent améliorer la transparence et réduire certaines pratiques abusives. Toutefois, elles comportent également des risques d'arbitraire et d'insécurité juridique si les règles d'utilisation ne sont pas clairement définies et suivies.

La lutte contre les circuits informels et le renforcement des exigences de conformité fiscale vont dans le bon sens pour rétablir une concurrence plus équitable. Néanmoins, sans simplification des procédures et réduction des délais administratifs, ces mesures pourraient pénaliser davantage les entreprises du secteur formel.

Le renforcement annoncé du dialogue public-privé est positif, mais son efficacité dépendra de la capacité de l'administration à traduire les échanges en décisions concrètes et mesurables

5. Fiscalité : élargissement de l'assiette et pression sur le formel

La Loi de Finances 2026 introduit de nombreuses mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, notamment dans le numérique, l'immobilier, le transport international et les revenus du capital. Si l'objectif de mobilisation des recettes est compréhensible, le risque est un alourdissement de la charge fiscale pour les entreprises formelles, ainsi qu'une insécurité juridique liée à la complexité des nouvelles dispositions.

En parallèle, plusieurs mesures d'allègement et d'incitation (emploi des jeunes, PME, logement social, zones économiquement sinistrées) sont de réelles opportunités pour les entreprises. Leur efficacité dépendra toutefois de la simplicité des procédures et de la stabilité des dispositifs dans le temps.

La multiplication des obligations déclaratives, des sanctions et des mécanismes de sécurisation des recettes augmente les coûts de conformité et le risque de contentieux pour les entreprises.

Enfin, la Loi de Finances pour l'exercice 2026 modifie 127 articles du Code Général des Impôts, soit plus du double des modifications opérées par la Loi de Finances 2025 (qui en avait modifié 57). Au-delà de la fiscalité stricto sensu, la LF 2026 poursuit l'évolution amorcée ces dernières années en matière de recettes non fiscales, avec l'introduction de plus de 40 nouveaux frais et redevances touchant une quinzaine de ministères. Cette pratique de modifications massives et annuelles du corpus fiscal et parafiscal génère une insécurité juridique croissante pour les opérateurs économiques.

Le système fiscal camerounais se caractérise désormais par une complexité de plus en plus accrue qui complique la planification fiscale des entreprises, alourdit les coûts de conformité, multiplie les zones d'interprétation divergente et fragilisent la prévisibilité indispensable à l'investissement de long terme. Cette situation appelle une réponse structurelle plutôt que des ajustements incessants.

C'est pourquoi le GECAM renouvelle sa proposition d'engager, dans le cadre des travaux du Comité permanent de concertation sur les questions fiscales et douanières, une refonte globale et concertée du Code Général des Impôts en vue d'une véritable réforme fiscale d'ensemble orientée vers une fiscalité de développement

6. Douanes et parafiscalité : impacts sur la compétitivité

La mise en œuvre du Code des Douanes harmonisé CEMAC-CEEAC et la prorogation des exonérations sur les équipements stratégiques sont des avancées importantes pour la compétitivité et l'investissement. Leur succès dépendra cependant d'une application homogène aux frontières et d'une bonne information des opérateurs.

À l'inverse, la multiplication des taxes parafiscales et des frais administratifs constitue un facteur de renchérissement du coût d'activité, particulièrement pour les PME, et peut renforcer les incitations à l'informel

Globalement, la Loi de Finances 2026 offre des opportunités réelles pour la production nationale et certains secteurs clés, mais ces opportunités restent fortement conditionnées par la qualité de l'exécution budgétaire, la stabilité fiscale et la maîtrise de la pression réglementaire.

Les principaux axes de vigilance et d'action portent sur :

- la défense de la stabilité fiscale et réglementaire ;
- le suivi effectif de l'exécution des investissements publics ;
- le suivi effectif de l'apurement des arriérés de l'État envers les entreprises ;
- la limitation de la pression fiscale et parafiscale sur le secteur formel ;
- la simplification des procédures et la réduction des coûts de conformité ;
- un dialogue public-privé orienté vers des résultats concrets.

Ces mesures permettront de protéger les intérêts de nos entreprises membres tout en contribuant à une croissance plus inclusive et durable.

AXE MACROÉCONOMIE

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
1	La Loi de Finances 2026 vise un taux de croissance économique de 4,3 % en 2026 (contre 3,9 % en 2025), tirée par l'énergie, les infrastructures et l'industrialisation (SND30, PIISAH). Source : Circulaires de préparation et d'exécution de la LF2026	L'hypothèse de croissance est crédible si l'investissement public est effectivement exécuté et en l'absence de chocs majeurs. Toutefois, l'impact économique de la crise post-électorale d'octobre-novembre 2025, n'a pas été suffisamment intégré, alors même qu'elle a affecté l'activité, la trésorerie des entreprises et les recettes fiscales. Cette omission accroît le risque de surestimation de la croissance, de tensions budgétaires, de pressions fiscales et d'arriérés de paiement. Recommandation : - Intégrer explicitement l'impact de la crise post-électorale dans les projections, prévoir un scénario prudent et garantir la stabilité fiscale afin de préserver la confiance et l'investissement privé. - Prévoir des mesures spécifiques pour juguler les effets de la crise post-électorale sur les entreprises, notamment des facilités de trésorerie, l'accélération du paiement des arriérés, des aménagements fiscaux temporaires et un soutien ciblé aux secteurs les plus affectés, afin de préserver l'emploi et la continuité de l'activité.
2	Augmentation du budget de l'État de 13,2 % passant de 7669,0 milliards de FCFA en 2025 à 8984,0 milliards de FCFA en 2026, pour une croissance du PIB réel limitée à 4,3 %. Source : LF2026	Cette évolution traduit une ponction accrue sur le PIB et fait peser un risque élevé de pression fiscale concentrée sur le secteur formel. L'écart persistant entre la croissance du budget et celle du PIB affaiblit la soutenabilité macroéconomique. Recommandation : Mieux aligner la dynamique budgétaire sur la croissance réelle et élargir l'assiette fiscale plutôt que d'alourdir les prélèvements existants.
3	Fortement dépendance budget de l'Etat à l'endettement, avec un service de la dette représentant près du tiers des recettes propres. Source : LF2026	La dette ne joue plus pleinement son rôle de levier de développement et pèse sur la trésorerie des entreprises via les arriérés de paiement et la raréfaction des devises. Le risque d'ajustement structurel est élevé. Recommandation : Ralentir le recours à l'endettement et réorienter la dette vers des investissements à fort rendement économique.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
4	L'objectif d'inflation est de 3 % en 2026 (contre 3,8 % en 2025) <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	L'objectif est cohérent avec les engagements communautaires. Toutefois, l'inflation importée et les coûts logistiques demeurent des facteurs de risque. L'impact sur les entreprises restera négatif si les coûts structurels ne baissent pas. Recommandation : Agir prioritairement sur l'énergie, le transport et les délais douaniers.
5	Renforcement de la compétitivité par l'amélioration de l'offre énergétique et la facilitation du commerce. <i>Source : Circulaires de préparation de la LF2026</i>	L'orientation est favorable à la production nationale. Les entreprises y trouveront une opportunité si les projets annoncés (mise en service du barrage de Nachtigal et le démarrage de Kikot) produisent des effets concrets. Le risque est celui d'annonces sans impact réel. Recommandation : Faire un suivi public des résultats.
6	Priorité accordée aux infrastructures routières avec une dotation de 651,95 milliards FCFA (Budget du MINTP pour 2026) et des objectifs de bitumage et d'entretien du réseau. <i>Source : LF2026</i>	L'accent mis sur les infrastructures est cohérent avec la réduction des coûts de production. Toutefois, le modèle budgétaire d'entretien routier a montré ses limites et n'a pas permis d'amélioration durable. Recommandation : Changer de paradigme en associant davantage le secteur privé, notamment via des concessions et des partenariats public-privé.
7	Consolidation budgétaire combinée au soutien à l'investissement privé. <i>Source : Circulaires de préparation et d'exécution de la LF2026</i>	L'équilibre recherché est pertinent sur le plan macroéconomique. Il existe cependant un risque d'arbitrage défavorable au secteur privé. La loi peut être une opportunité si l'investissement privé est protégé. Recommandation : Sanctuariser les dépenses favorables à la production.
8	Hausse significative du service de la dette publique qui passe de 2369,7 milliards de FCFA en 2025 à 2928,4 milliards de FCFA en 2026, soit 558,7 milliards de FCFA de plus. <i>Source : LF2026</i>	Cette évolution constitue une contrainte forte sur le budget. Elle réduit les marges pour les dépenses productives et peut affecter indirectement les entreprises. Recommandation : Préserver les dépenses de relance et d'investissement et Privilégier des projets à forte rentabilité économique.
9	Mise en place de garanties publiques pour faciliter le financement privé (L'État est autorisé à garantir des emprunts privés à hauteur de 200 milliards FCFA) <i>Source : LF2026</i>	La mesure est favorable à l'accès au crédit, notamment pour les PME. Elle constitue une opportunité si la sélection des projets est rigoureuse. Recommandation : Renforcer la communication sur ce dispositif de garantie qui est reconduite pour la troisième année consécutive et la transparence.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
10	La Loi de Finances 2026 vise un déficit budgétaire de 1,7 % du PIB en 2026 (contre 0,8 % du PIB en 2025) Source : Circulaires d'exécution de la LF2026	Cette orientation traduit une orientation expansionniste de la politique budgétaire pour une relance économique post crise post-électorale. Cependant, si la croissance est inférieure aux prévisions, ce niveau de déficit pourrait entraîner des pressions fiscales et des retards de paiement préjudiciables aux entreprises. Recommandation : Garantir une exécution rigoureuse du Budget et la stabilité fiscale.

AXE BUDGETAIRE ET FINANCIER

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
11	Élargissement de l'assiette fiscale pour accroître les recettes (IS sur les entreprises du numériques non résidentes, TVA sur les promoteurs immobiliers, etc.). Source : LF2026	L'objectif de mobilisation des recettes est légitime. Toutefois, le risque est une surcharge du secteur formel. Cela pourrait nuire à la compétitivité. Recommandation : Cibler prioritairement l'informel.
12	Augmentation des dépenses d'investissement public qui passent de 1852,1 milliards de FCFA en 2025 à 2031,2 milliards de FCFA en 2026, soit 174,2 milliards de FCFA de plus. Source : LF2026	Cette orientation est favorable à la croissance et à l'activité des entreprises. L'opportunité dépendra du taux réel d'exécution. Le risque est un retard dans la mise en œuvre. Recommandation : Accélérer les procédures.
13	Baisse relative de la part de l'investissement dans le budget qui passe de 24,2 % en 2025 à 23,4 % en 2026, soit 0,8 point de moins. Source : LF2026	Ce signal est défavorable à la croissance de moyen terme. Il traduit une priorité donnée aux charges rigides. L'impact sur les entreprises pourrait être négatif. Recommandation : Faire un rééquilibrage du Budget en faveur de l'investissement.
14	Hausse des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent en valeur absolue de 832,9 milliards de FCFA passant de 5819,9 milliards de FCFA en 2025 à 6652,8 milliards en 2026. En valeur relative, elles progressent de 0,7 point passant de 75,9 % en 2025 à 76,6 % en 2026. Source : LF2026	Cette évolution accroît la rigidité budgétaire. Son effet sur la croissance est limité. Elle peut réduire les marges de manœuvre futures. Recommandation : Réduire considérablement le poids des dépenses de fonctionnement dans le Budget.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
15	Apurement progressif des arriérés de l'État envers les entreprises. <i>Source : LF2026</i>	La mesure est positive pour la trésorerie des entreprises concernées. Son impact dépendra de la rapidité d'exécution. Le risque est un étalement excessif. Recommandation : Elaborer et mettre en place un calendrier clair et suivi.
16	Contribution des entités publiques autonomes au paiement de leurs dettes. <i>Source : Circulaires de préparation de la LF2026</i>	La logique de responsabilisation est pertinente. Elle peut toutefois créer des tensions financières internes. Les fournisseurs pourraient être affectés. Recommandation : Prévoir un accompagnement progressif.

AXE GOUVERNANCE, ÉQUITÉ ET CONCURRENCE

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
17	Renforcement de l'usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle dans les administrations financières. <i>Source : LF2026 et Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	La mesure vise à améliorer la transparence et l'efficacité des contrôles. Elle peut réduire certaines pratiques discrétionnaires si elle est bien encadrée. Le risque est un usage opaque ou non maîtrisé des outils. Recommandation : Assurer un encadrement clair et une traçabilité des décisions.
18	Lutte contre les circuits financiers informels et renforcement de la traçabilité des opérations (Renforcement de l'exigence de l'ACF, interdiction de « hawala », IA, temps réel, etc.) <i>Source : LF2026</i>	L'objectif est de renforcer la concurrence loyale et la sécurité des flux. La mesure est positive pour les entreprises du secteur formel. Le risque est un contournement si les alternatives formelles restent coûteuses ou lentes. Recommandation : Simplifier et sécuriser les circuits formels.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
19	Centralisation et rationalisation de certaines ressources et dépenses publiques. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	La mesure améliore la lisibilité et la gouvernance budgétaire. Elle peut réduire les chevauchements et les fuites. Le risque est une recentralisation excessive au détriment de l'efficacité locale. Recommandation : Préserver l'efficacité opérationnelle.
20	Introduction ou renforcement des contrats de performance pour les organismes publics. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	L'objectif est d'améliorer la qualité de la dépense publique. La mesure est pertinente si les objectifs sont clairs et suivis. Le risque est une application formelle sans impact réel. Recommandation : Conditionner les ressources.

AXE COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTION

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
21	Renforcement de l'offre énergétique nationale pour soutenir la production (Natchigal, Kikot, rachat d'ENEO, r réhabilitation de la SONARA, etc.). <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	La mesure est structurante pour la compétitivité des entreprises. Elle constitue une opportunité si elle se traduit par une baisse effective des coûts. Le risque est un décalage entre l'offre annoncée et l'accès réel. Recommandation : Traduire en disponibilité en quantité et en qualité et baisse sur les tarifs de l'énergie
22	Promotion de la commande publique orientée vers la production locale. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	L'objectif est de soutenir les entreprises nationales. La mesure peut stimuler l'activité si elle est appliquée de manière transparente. Le risque est une concentration des marchés. Recommandation : Garantir l'accès des PME.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
23	Amélioration des infrastructures de transport et de logistique. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	La mesure peut réduire les coûts et délais pour les entreprises. Elle est favorable à la compétitivité globale. Le risque est une lenteur d'exécution. Recommandation : Prioriser les projets selon leur impact économique.
24	Soutien sectoriel et dispositifs d'incitation à la production locale. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026</i>	L'orientation est favorable à la transformation locale. Le risque est une dispersion des soutiens sans effet durable. Recommandation : Bien cibler et évaluer mesures.

AXE CLIMAT DES AFFAIRES

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
25	Renforcement du dialogue public-privé et des cadres de concertation (renforcement du CBF, etc.) <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026.</i>	La mesure favorise la confiance entre l'État et les entreprises. Son efficacité dépendra du suivi des engagements. Le risque est un dialogue sans effets concrets. Recommandation : Traduire les décisions prises en actions concrètes ayant un impact significatif et positif sur l'économie
26	Apurement progressif des dettes de l'État envers les entreprises. <i>Source : Circulaires d'exécution de la LF2026.</i>	La mesure est positive pour la trésorerie des entreprises. Son impact dépend de la rapidité de mise en œuvre. Le risque est un étalement excessif. Recommandation : Elaborer et mettre en place un calendrier crédible.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
27	Soutien à l'emploi et à la formalisation des entreprises (Exonération des charges, crédit d'impôt pour la formation, 50 milliards de FCFA pour les jeunes, Approche HIMO, Extension de l'ACF, Radiation des contribuables, CGA, participation au capital des PME, etc.) Source : LF2026 et Circulaires d'exécution de la LF2026.	L'objectif est d'élargir la base productive et l'emploi formel. La mesure peut être positive si les incitations sont simples. Le risque est une complexité administrative. Recommandation : Promouvoir et renforcer l'accessibilité des dispositifs.
28	Amélioration de la prévisibilité du cadre fiscal et réglementaire. Source : LF (Lois de Finances rectificatives)	La stabilité est essentielle pour l'investissement. Toute incertitude pèse sur les décisions des entreprises. Recommandation : Limiter les changements en cours d'année.

AXE FISCAL

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
MESURES DE PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
29	Incitations fiscales en faveur de l'emploi des jeunes diplômés. Source : LF2026 (art. 105 et 105 bis)	La mesure soutient l'emploi et réduit le coût du travail pour les entreprises. Elle constitue une opportunité réelle si les procédures d'accès sont simples et rapides. Le risque est une complexité administrative limitant son usage effectif. Recommandation : Simplifier les formalités et assurer la stabilité du dispositif sur la durée.
30	Mesures fiscales en faveur des personnes handicapées. Source : LF2026 (art. 124 quater, quinquies, sexies et nonies)	Ces dispositions renforcent l'équité sociale et favorisent l'insertion économique. Leur impact budgétaire reste maîtrisé mais leur efficacité dépend de la clarté des mécanismes d'application. Le risque est une faible appropriation par les entreprises. Recommandation : Accompagner la mesure par une communication et des procédures claires.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
MESURES DE PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
31	Allègement fiscal applicable aux revenus exceptionnels. <i>Source : LF2026 (Art. 65 bis)</i>	La mesure vise à réduire l'effet de charge fiscale ponctuelle sur certains contribuables. Elle améliore l'équité du système fiscal. Le risque est une interprétation restrictive ou des contentieux. Recommandation : Clarifier les conditions d'éligibilité.
32	Réduction du taux du précompte sur les loyers <i>Source : LF2026 (article 87).</i>	La mesure vise à améliorer la trésorerie des bailleurs et à réduire la pression fiscale immédiate. Elle peut favoriser la conformité fiscale dans le secteur immobilier. Recommandation : Veiller à une application homogène et assurer le suivi de l'impact réel sur la formalisation.
33	Déconcentration du Comité Qualité <i>Source : LF2026 (article L 28 bis).</i>	L'objectif est de rapprocher l'administration fiscale des contribuables et de réduire les délais de traitement. La mesure peut améliorer l'efficacité administrative. Le risque est une application inégale selon les territoires. Recommandation : Définir des procédures uniformes et des standards clairs.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
MESURES D'ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE		
34	Imposition des entreprises numériques non résidentes sur la base d'une présence économique significative. <i>Source : LF2026 (Art. 5 bis, 5 ter, 7 bis, 17 quater et 21(1-f), 23 bis)</i>	L'objectif est d'adapter la fiscalité à l'économie numérique et d'élargir l'assiette fiscale. La mesure est pertinente sur le principe mais sa mise en œuvre reste complexe du fait des difficultés de traçabilité et de recouvrement auprès d'opérateurs non-résidents. Le risque est que la charge repose indirectement sur les entreprises locales partenaires ou crée une insécurité juridique. Recommandation : Clarifier les modalités pratiques, éviter toute double imposition et garantir une application simple et prévisible.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
35	Assujettissement à l'IS des entreprises de transport étrangères <i>Source : LF2026 (article 5 quater 1).</i>	La mesure vise à renforcer l'équité fiscale entre opérateurs nationaux et étrangers. Elle élargit l'assiette fiscale de manière légitime. Le risque est une difficulté de recouvrement et une répercussion des coûts sur les entreprises locales. Recommandation : Assurer une application effective et coordonnée.
36	Extension du champ d'application de l'IRCM aux gains issus de la cession d'actions <i>Source : LF2026 (article 42).</i>	La mesure vise à élargir l'assiette fiscale et à mieux capter les revenus financiers. Elle renforce l'équité entre revenus du capital et les autres revenus imposables. Le risque est un effet dissuasif sur les investissements en fonds propres et le marché des capitaux naissant. Recommandation : Préserver l'attractivité de l'investissement productif et éviter une taxation excessive des opérations de financement.
37	Extension de l'application de la TVA aux promoteurs immobiliers de fait <i>Source : LF2026 (article 127 (5)).</i>	La mesure vise à corriger des situations d'optimisation et à renforcer l'équité fiscale. Elle peut toutefois augmenter le coût des projets immobiliers. Le risque est un ralentissement de l'activité du secteur. Recommandation : Sécuriser la définition du promoteur de fait et limiter l'insécurité juridique.
38	Application d'une TVA au taux réduit de 10 % aux opérations d'acquisition de logements sociaux <i>Source : LF2026 (articles 128 (18) et 142 (1)).</i>	La mesure soutient l'accès au logement social et l'investissement immobilier à vocation sociale. Elle constitue une opportunité pour les promoteurs et les ménages. Le risque est une mauvaise qualification des opérations éligibles. Recommandation : Clarifier les critères et les procédures.
39	Augmentation du taux de la taxe sur la propriété foncière pour les patrimoines supérieurs à 500 millions FCFA <i>Source : LF2026 (article C 53).</i>	La mesure vise une contribution accrue des patrimoines élevés. Elle peut renforcer l'équité fiscale. Le risque est une sous-déclaration ou un contournement. Recommandation : Améliorer la fiabilité des bases foncières et éviter de pénaliser l'investissement productif.
MESURES D'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES		
40	Relèvement du seuil de déductibilité des créances douteuses pour les microfinances <i>Source : LF2026 (article 7 (c)).</i>	La mesure renforce la solidité financière des établissements de microfinance. Elle peut améliorer l'accès au crédit. Le risque est un usage abusif de la déductibilité. Recommandation : Mettre en place un encadrement prudentiel clair.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
41	Clarification de la durée d'amortissement des biens en crédit-bail <i>Source : LF2026 (article 7 (d)).</i>	La clarification améliore la sécurité juridique et la prévisibilité fiscale. Elle facilite les décisions d'investissement. Recommandation : Harmoniser les pratiques fiscales.
42	Rationalisation de la fiscalité applicable aux chauffeurs VTC. <i>Source : LF2026 (Art. 58)</i>	La disposition permet une meilleure prise en compte de la réalité économique de l'activité. Elle améliore l'équité fiscale et la conformité. Le risque est une application inégale selon les plateformes. Recommandation : Assurer une application uniforme et contrôlée.
43	Réduction du taux de retenue à la source pour les contribuables relevant de l'IGS (Réduction du taux de retenue à la source à 2,2% pour ces contribuables.). <i>Source : LF2026 (art. 92)</i>	La mesure améliore la trésorerie des petits contribuables et favorise le civisme fiscal. Elle constitue une opportunité pour la formalisation. Le risque est une persistance de retenues indues. Recommandation : Garantir le respect effectif du nouveau taux.
44	Confirmation de l'IGS comme régime unique des petits contribuables. <i>Source : LF2026 (art. 93 ter)</i>	La clarification renforce la sécurité juridique et simplifie le système fiscal. Elle réduit les risques de double imposition. Le risque est une mauvaise compréhension par les contribuables. Recommandation : Renforcer la pédagogie fiscale afin d'améliorer la compréhension et l'adhésion des contribuables.
45	Exonération d'IRCM sur les obligations émises par les États de la CEMAC. <i>Source : LF2026 (art. 111)</i>	La mesure favorise l'intégration financière régionale et la diversification de l'épargne. Elle n'a pas d'impact négatif direct sur les entreprises. Cette disposition va dans le sens de l'harmonisation régionale.
46	Modernisation des Centres de Gestion Agréés. <i>Source : LF2026 (art. 118 et 119)</i>	La réforme vise à améliorer l'accompagnement des petits contribuables et la qualité de la conformité fiscale. Le risque est un renchérissement du coût d'adhésion. Recommandation : Rendre l'amélioration du service effective.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
47	Incitations fiscales en faveur des zones économiquement sinistrées. <i>Source : LF2026 (art. 121(1))</i>	La mesure soutient la reconstruction économique et l'investissement dans les zones en crise. Elle constitue une opportunité pour les entreprises. Le risque est une lourdeur administrative. Recommandation : Accélérer la mise en œuvre afin d'en garantir l'efficacité.
48	Soutien fiscal au financement en fonds propres des PME. <i>Source : LF2026 (art. 124 decies)</i>	La mesure répond à un besoin structurel de financement des PME. Son impact dépendra de l'attractivité réelle pour les investisseurs. Recommandation : Sécuriser le dispositif et en assurer la visibilité.
49	Confirmation du caractère libératoire de l'IGS et mécanisme d'imputation. <i>Source : LF2026 (art. C38 et suivants)</i>	La disposition renforce la sécurité juridique et réduit les litiges. Elle est favorable à la confiance des petits opérateurs. Recommandation : Garantir une application homogène du dispositif.
50	Reconduction de la procédure spéciale de transaction fiscale. <i>Source : LF2026 (art. vingt-sixième)</i>	La mesure facilite la régularisation des situations fiscales et le recouvrement. Elle peut améliorer la trésorerie des entreprises concernées. Le risque est une application discrétionnaire. Recommandation : Définir des règles claires et transparentes.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
MESURES DE SECURISATION DES RECETTES FISCALES		
51	Renforcement des obligations fiscales en cas de cession ou de cessation d'activités <i>Source : LF2026 (article 95 (1)).</i>	L'objectif est de sécuriser le recouvrement et de limiter les sorties non maîtrisées de l'assiette fiscale. La mesure améliore la discipline déclarative. Le risque est un alourdissement des formalités et des délais de clôture pour les entreprises. Recommandation : Simplifier les procédures et assurer des délais compatibles avec la réalité des affaires.
52	Exigibilité de la Redevance Forestière Annuelle <i>Source : LF2026 (article 243).</i>	La mesure vise à sécuriser les recettes du secteur forestier. Elle peut toutefois peser sur la trésorerie des exploitants. Le risque est une tension financière accrue. Recommandation : Adapter les modalités de paiement aux réalités du secteur.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
53	Interdiction du financement occulte des opérations économiques <i>Source : LF2026 (article 13 e).</i>	La disposition vise à lutter contre le blanchiment et les circuits informels. Elle favorise la transparence et la concurrence loyale. Le risque est une contrainte excessive pour les entreprises en cas d'accès limité aux circuits formels de paiement. Recommandation : Accompagner la mesure par un renforcement de l'inclusion financière.
54	Taxation d'office en cas d'altération des écritures comptables <i>Source : LF2026 (article L 30 bis).</i>	La mesure renforce la lutte contre la fraude et les pratiques comptables irrégulières. Elle améliore la discipline fiscale. Le risque est un usage excessif ou conflictuel. Recommandation : Encadrer strictement les conditions d'application.
55	Substitution de base ou de motifs d'imposition <i>Source : LF2026 (article L 125 quater).</i>	La mesure vise à sécuriser le recouvrement et limiter les vices de procédure. Elle peut réduire certains contentieux. Le risque est une insécurité juridique pour les contribuables. Recommandation : Préserver les droits de la défense et la transparence.
MESURES DE PROMOTION DU CIVISME FISCAL		
56	Réaménagement des conditions d'attribution de la qualité de « contribuable actif » <i>Source : LF2026 (article L 2 ter).</i>	La mesure vise à mieux cibler les avantages fiscaux et à lutter contre les sociétés inactives. Elle peut améliorer l'efficacité du système fiscal. Le risque est une interprétation restrictive excluant des entreprises en phase de démarrage ou de restructuration. Recommandation : Définir des critères clairs et proportionnés.
57	Instauration d'un rapport de revue fiscale pour certaines catégories de contribuables <i>Source : LF2026 (article L 6 quater).</i>	La mesure vise à améliorer la qualité de l'information fiscale et la conformité. Elle peut toutefois accroître les coûts de conformité. Le risque est un découragement des entreprises formelles. Recommandation : Cibler la mesure et simplifier les exigences.
58	Limitation du délai de modification des Déclarations Statistiques et Fiscales <i>Source : LF2026 (article L 34).</i>	La mesure renforce la sécurité juridique et la discipline déclarative. Elle peut toutefois pénaliser les entreprises en cas d'erreurs de bonne foi. Recommandation : Prévoir des mécanismes de correction encadrés.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
59	Extension de l'exigence de l'Attestation de Conformité Fiscale (ACF) à de nouvelles opérations <i>Source : LF2026 (article L 94 quater).</i>	L'objectif est de renforcer la discipline fiscale et la conformité. La mesure peut toutefois bloquer certaines opérations en cas de lenteurs administratives. Le risque est une pénalisation excessive des entreprises formelles. Recommandation : Garantir des délais de délivrance courts et des mécanismes de régularisation rapides.
MESURES DE PROMOTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE		
60	Suppression des droits d'accises sur les véhicules moins polluants <i>Source : LF2026 (article 131 bis (1)).</i>	La mesure soutient la transition écologique et le renouvellement du parc automobile. Elle peut réduire les coûts pour les entreprises et les ménages. Le risque est un impact limité si l'offre reste insuffisante. Recommandation : Accompagner la mesure par des politiques incitatives complémentaires.
61	Introduction d'une taxe environnementale sur les produits à forte empreinte écologique <i>Source : LF2026 (articles 228 septies à decies).</i>	La mesure s'inscrit dans une logique de fiscalité verte. Elle peut toutefois augmenter les coûts de production et d'importation. Le risque est un impact négatif sur la compétitivité. Recommandation : Mettre en œuvre la mesure de manière progressive et prévoir des mesures d'accompagnement.
MESURES DE PROMOTION DE L'IMPORT-SUBSTITUTION		
62	Introduction de droits d'accises sur les bouteilles à gaz domestiques vides importées <i>Source : LF2026 (article 142 (6-a)).</i>	La mesure vise à encourager la valorisation locale et la sécurité des équipements. Elle peut cependant renchérir le coût pour les opérateurs. Le risque est une hausse des prix pour les ménages. Recommandation : Evaluer l'impact social et économique.
63	Relèvement des droits d'accises sur les vins, champagne et spiritueux <i>Source : LF2026 (article 142 (8)).</i>	La mesure vise un rendement fiscal accru sur des produits spécifiques. Elle a un impact limité sur la majorité des entreprises. Le risque est une hausse de la contrebande. Recommandation : Renforcer le contrôle afin d'accompagner la mesure.
MESURES FISCALES SECTORIELLES		
64	Institution d'un abattement sur la Redevance Forestière Annuelle (RFA). <i>Source : LF2026 (art. vingt cinquième)</i>	La mesure vise à soutenir la compétitivité du secteur forestier. Elle peut améliorer la trésorerie des exploitants. Le risque est une incohérence avec l'exigibilité renforcée de la RFA. Recommandation : Assurer la cohérence globale du dispositif.

AXE DOUANIER

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
65	Mise en œuvre du Code des Douanes harmonisé CEMAC-CEEAC et du Tarif Extérieur Commun à compter de 2026. Source : LF2026 (Art 21e et 22e)	L'objectif est d'harmoniser les pratiques et de faciliter l'intégration régionale. Cette orientation est positive pour la prévisibilité du commerce extérieur. Le risque réside dans une application inégale aux frontières et une insuffisante diffusion des nouveaux textes. Recommandation : Prévoir une phase d'adaptation, assurer une communication claire et accompagner les opérateurs.
66	Prorogation et extension des exonérations douanières sur les équipements stratégiques (énergies renouvelables, santé, bitume, startups). Source : LF2026 (Art 5e, 6e, 7e, 8e et 9e)	La mesure soutient l'investissement productif et la compétitivité des entreprises. Elle constitue une opportunité si les exonérations sont effectivement appliquées. Le risque est une application restrictive ou des délais administratifs. Recommandation : Garantir la sécurité juridique et la célérité des procédures.
67	Renforcement des régimes douaniers incitatifs et soutien à l'import-substitution. Source : LF2026 (art 142 6-a, art. 142 (8))	L'objectif est de promouvoir la transformation locale et le Made in Cameroon. La mesure est favorable à l'industrialisation. Le risque est une protection excessive générant des surcoûts pour les entreprises dépendantes d'intrants importés. Recommandation : Préserver l'équilibre entre protection et compétitivité.
68	Interdiction du financement informel des importations et lutte contre les circuits de compensation. Source : LF2026 (art. 13e)	La disposition vise à sécuriser les recettes et renforcer la traçabilité financière. Elle améliore la concurrence loyale. Le risque est une tension sur la trésorerie des importateurs en cas de rareté de devises. Recommandation : Accompagner cette mesure par une amélioration de l'accès aux circuits formels de paiement.
69	Sanction du défaut d'apurement des déclarations d'importation dans les délais légaux. Source : LF2026 (DI) (art. 15e)	La mesure renforce le contrôle des flux et la discipline des changes. Toutefois, les délais actuels ne tiennent pas toujours compte des contraintes logistiques réelles. Le risque est une pénalisation injustifiée des opérateurs de bonne foi. Recommandation : Prévoir une prorogation ou dématérialiser les demandes de prorogation.
70	Cantonement des droits et taxes de douane par les banques pour les importateurs jugés à risque. Source : LF2026 (art. 17e)	L'objectif est de sécuriser le recouvrement des droits de douane. La mesure peut toutefois immobiliser des montants importants et affecter la trésorerie des entreprises. Le risque est une insécurité juridique liée aux critères de risque. Recommandation : Définir clairement les critères et les encadrer.

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
71	Renforcement des contrôles, sanctions et usage de l'intelligence artificielle par la douane. Source : Circulaires d'exécution de la LF2026	La modernisation peut améliorer l'efficacité et réduire la fraude. Elle peut aussi accroître la transparence si elle est bien encadrée. Le risque est un usage perçu comme arbitraire ou excessif. Recommandation : Préserver l'équilibre entre contrôle et facilitation du commerce.

AXE PARAFISCAL

N°	Hypothèse, orientation et mesure	Appréciation et recommandation
72	Création et ajustement de taxes parafiscales et frais administratifs (visite technique, inspections, services techniques spécialisés). Source : LF2026	L'objectif est de financer certains services publics spécifiques. Toutefois, l'empilement des prélèvements augmente les charges et réduit la lisibilité du coût de conformité. Le risque est une hausse du coût d'activité, notamment pour les PME, et une incitation à l'informel. Recommandation : Rationaliser, plafonner et regrouper les prélèvements, tout en assurant la transparence sur les contreparties.
73	Augmentation des ressources et du périmètre des Comptes d'Affectation Spéciale pour financer des politiques ciblées (reconstruction, emploi, sécurité, etc.). Source : LF2026	La mesure peut soutenir des priorités nationales et produire des effets utiles si les projets sont bien exécutés. Elle peut toutefois affaiblir la visibilité budgétaire globale et multiplier les poches de gestion. Le risque est un chevauchement avec le budget général et une efficacité difficile à évaluer. Recommandation : Publier des rapports d'exécution, évaluer l'impact et éviter la multiplication des affectations.
74	Centralisation et meilleure traçabilité des recettes non fiscales, avec objectif de modernisation et de dématérialisation des paiements. Source : LF2026	L'orientation est favorable à la transparence et à la réduction des fuites. La mise en œuvre peut toutefois rencontrer des résistances et des lenteurs techniques. Le risque est une application incomplète et une persistance des prélèvements informels. Recommandation : Généraliser la dématérialisation, unifier les guichets et renforcer l'information des contribuables.
75	Renforcement de la performance et de la redevabilité des organismes et fonds bénéficiant de ressources affectées (contrats de performance, objectifs). Source : LF2026	La mesure peut améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. Elle reste toutefois dépendante de la qualité du suivi et des sanctions en cas de non-performance. Le risque est une approche formelle sans amélioration réelle. Recommandation : Fixer des indicateurs simples, publier les résultats et conditionner les financements aux performances.